

une caractéristique, c'est bien sa prétention que les Canadiens doivent faire ce qu'il dit, et non ce qu'eux pensent.

Le ministre a pris position aujourd'hui contre le principe de volontaires parmi les membres du Conseil. Il a prononcé, il y a quelques mois, un discours devant l'Association des universités canadiennes. Je regrette de n'avoir pu trouver ni le texte ni un sommaire de ce discours, qui a été publié dans les journaux, car je voulais le faire enregistrer au hansard. Le discours était intéressant par rapport à l'attitude qu'a le ministre aujourd'hui. Il comportait une des critiques les plus rigoureuses, et les plus sévères de nos universités et de leur mode d'administration que j'aie lue depuis des années. Sans pouvoir vous le citer textuellement, je crois pouvoir vous résumer à peu près le discours du ministre.

Qu'a dit le ministre dans sa conférence—qui est ce qu'elle est—à l'Association des Universités canadiennes? Il a fait sévèrement la leçon aux administrateurs de nos universités parce qu'ils n'avaient pas su faire face à leurs responsabilités dans les années 1960 et 1970. Ils ne s'étaient pas rendu compte que les temps avaient changé. Ils ne s'étaient pas rendu compte que les étudiants des universités ne pouvaient plus être traités comme des enfants. Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'on ne pouvait plus leur donner d'ordres à suivre. Le ministre a déclaré aux administrateurs de nos universités en termes dépourvus d'ambiguïté que de nos jours, les étudiants devaient être considérés comme des adultes. Il fallait les consulter et leur consentir une certaine autorité. On devait leur accorder une représentation au conseil d'administration des universités. Ils devaient en avoir une aussi dans les conseils d'université et je le suppose également, dans les conseils de faculté des universités. Voilà en substance ce qu'a dit le ministre.

Je suis vieux jeu lorsqu'il s'agit de nos universités. Je trouve que tout ce pouvoir accordé aux étudiants est beaucoup trop vaste. Le ministre a été beaucoup plus radical dans son discours devant les membres de l'Association des universités canadiennes que je ne l'ai jamais été. Comme il n'était pas responsable des universités canadiennes il était donc prêt à se montrer radical, révolutionnaire et à semoncer les directeurs pour leurs manquements, leur maladresse, leur réserve et leur refus d'accepter les responsabilités des années 70.

• (5.10 p.m.)

Que trouvons-nous aujourd'hui alors que nous sommes dotés d'une agence qui relève

du ministre? Celui-ci a oublié toutes les belles paroles qu'il a prononcées devant l'Association des universités canadiennes. On devrait conférer une certaine autorité et donner des responsabilités aux universités canadiennes, disait-il. Mais non, voilà une agence qui relève du ministre et dont le ministre est responsable envers le public. Il devra rendre des comptes à M. Saulnier, qui pourrait exercer une certaine influence auprès des votants de Montréal. Si tel est le cas, tous les idéaux et les principes à propos de la démocratie de participation et le droit des jeunes d'être consultés et de participer à la prise de décisions concernant leurs propres affaires, tout cela s'effondre, et ce que nous obtenons du ministre revient à la même vieille rengaine: les volontaires sont des employés qui devraient savoir où est leur place et devraient être tenus sous la coupe du directeur, de l'administrateur, du gouvernement et du ministre; et il n'y a pas place pour les représentants des volontaires au Conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Les vues exprimées par le ministre aujourd'hui sont diamétralement opposées, tant par la forme que par le fond, à celles qu'il exposait devant l'Association des universités canadiennes. Que le ministre manque de logique ne m'étonne pas du tout, car, à mon avis, lui-même et le gouvernement actuel ont maintes fois prouvé que ce qu'ils attendent du Parlement et de tous, c'est, en réalité, l'obéissance à leurs volontés. Je ne m'attends donc pas à ce que le ministre,—qui n'a pas écouté mon discours, ce qui ne m'étonne pas non plus—tienne compte des interventions émanant de ce côté-ci de la Chambre sur l'amendement du député de Halifax-East Hants (M. McCleave) et sur celui de mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose). Ce sont à mon avis, deux bons amendements qui méritent l'appui de la Chambre.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Je voudrais dire quelques mots au sujet de ce bill, car je me sens vraiment obligée d'essayer, au moins encore une fois, si nous ne pourrions amener le ministre à comprendre ce qu'il fait à nos jeunes qui ont manifesté leur désir de participation et leurs aptitudes au sein de la CJC. Les activités de la Compagnie n'ont pas été de même qualité dans tout le Canada. Je reconnais que certains projets ont été réalisés d'une manière qui laisse à désirer, mais, par ailleurs, en Colombie-Britannique, par exemple—et ici je parle de quelque chose que je connais—les